



PROCES VERBAL
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 à 20 Heures

Après émargement des listes déposées sur le bureau de l'Assemblée recensant **139 membres présents ou représentés**, le Président Alain VIRGINET ouvre la réunion, le quorum étant atteint.

A l'ordre du jour :

La modification des articles 2, 6, 10, 18, 26 des Statuts du BCN

Le Secrétaire Général présente les modifications adressées le 23 août aux membres actifs et associés.

Elles concernent le changement d'adresse du siège social (art. 2), l'ajout des cotisations des membres actifs associés (art. 6), les modifications des dates de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (art. 10), des précisions sur les fonctions du Bureau (art. 18), et la suppression de l'article 26 devenu obsolète.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés (139 voix pour).

Le Secrétaire Général est chargé des formalités d'usage.

Le Secrétaire Général
Daniel THEBAULT

Le Président
Alain VIRGINET